

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation routière

Déploiement de l'outil « MES ADS » - Mode opératoire

« Mes ADS » est un applicatif Web qui permet de recenser les autorisations de stationnement (ADS) des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

1 – Création d'un compte

Il faut se connecter à <https://mesads.beta.gouv.fr>, puis créer son compte en renseignant l'adresse mél de la commune ou de l'EPCI et en indiquant un mot de passe sécurisé.

Si vous ne disposez pas de compte, il convient de vous rendre en bas de la page et cliquer sur « cliquer ici ». L'interface suivante apparaît :

Création d'un compte Mes ADS

Renseignez vos informations afin de créer un compte. Il sera nécessaire de cliquer sur le lien reçu sur votre adresse email afin de la valider.

Adresse électronique :

Saisir l'adresse de la commune ou l'EPCI

Mot de passe :

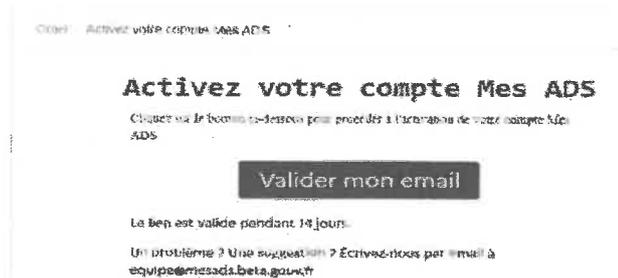
Saisir un mot de passe sécurisé comportant au moins 8 caractères (1 majuscule, 1 chiffre et 1

Confirmation du mot de passe :

caractère spécial) puis confirmer celui-ci.

Et enfin, cliquer sur « Créer un compte »

Votre compte est créé et vous recevez un courriel pour valider celui-ci.



Cliquer sur « Valider mon email ».

Votre compte Mes.ADS est créé.

2 – Configuration du profil

Il faut se connecter à <https://mesads.beta.gouv.fr> et renseigner votre adresse mail et votre mot de passe sécurisé.

Configuration de l'accès gestionnaire

Vous souhaitez obtenir un accès pour la gestion des autorisations de stationnement :

- D'une commune
- D'un établissement public à fiscalité propre (métropole, communauté de commune, communauté d'agglomération ou communauté urbaine)
- D'une préfecture (ADS aéroport)

Envoyer la demande à la préfecture

La commune dispose d'une compétence de principe pour la création des ADS. Toutefois, si la compétence en matière de voirie a été transférée à l'EPCI, celui-ci sera compétent pour délivrer l'ADS.

Quelle que soit l'autorité qui dispose de la compétence, l'outil lui permettra d'effectuer les tâches suivantes :

- enregistrer les créations et modifications des ADS sur le territoire,
- numériser les arrêtés municipaux de création ou de modification,

Selon votre situation, vous devez cocher la case « d'une commune » ou « d'un EPCI ».

Un menu déroulant apparaît, il faut sélectionner votre commune ou votre EPCI, puis cliquer sur « Envoyer la demande à la Préfecture ».

Le message suivant apparaît « *Votre demande vient d'être envoyée à la préfecture du Nord. Vous recevrez une confirmation de validation de votre accès par mail. En cas de difficulté ou si vous n'obtenez pas de validation de votre demande vous pouvez contacter equipemesads.beta.gouv.fr. Vous pouvez également demander un accès pour la gestion des ADS d'une autre collectivité.* »

Après avoir configuré l'accès gestionnaire, la demande sera envoyée à la préfecture du Nord afin de vous attribuer la compétence nécessaire.

La préfecture validera la demande sous quelques jours.

3 – La saisie de l'ADS dans l'application Mes.ADS

Avant de commencer la saisie de l'ADS, il faut se munir des pièces suivantes :

- de la date du 1^{er} arrêté municipal pris pour l'ADS,
- du type d'ADS : gratuite ou payante,
- des coordonnées du professionnel TAXI (téléphone fixe, téléphone mobile, courriel),

- de l'arrêté municipal au format numérique comportant le numéro de l'ADS, l'immatriculation du véhicule, la date d'attribution de l'ADS,
- du numéro SIREN (Extrait KBIS ou recherche sur <https://www.infogreffe.fr/>).
- de la copie du certificat d'immatriculation du véhicule.

Sur l'appliquatif Mes.ADS, votre commune ou votre EPCI apparaît.

Administration	Nombre d'ADS enregistrées	Statut
Commune d'Abancourt	-	Gérez les ADS

Cliquer sur « Gérez les ADS ».

Ensuite cliquer sur « Créer une ADS ».

3 types de données sont nécessaires pour la création d'une ADS :

- les données relatives à l'arrêté municipal (n°ADS, date d'attribution,...),
- les données relatives à l'exploitant de l'ADS (identité, nom de la société,...),
- les données relatives au véhicule (type de véhicule, plaque d'immatriculation,...).

Les données concernant l'ADS

Numéro de l'ADS*

Le numéro de l'emplacement se trouvant sur l'arrêté municipal.

Date de création de l'ADS

Date du 1^{er} arrêté pris pour cette ADS

Type d'ADS

ADS créée avant le 1^{er} octobre 2014
ADS créée après le 1^{er} octobre 2014

Date d'attribution de l'ADS au titulaire actuel

Date du dernier arrêté pris (titulaire de l'ADS actuel)

Type d'attribution de l'ADS

ADS gratuite ou payante

Les données concernant le véhicule

Véhicule conventionné CPAM ?

Inconnu Oui, sauf ADS créé il y a moins de 3 ans

Plaque d'immatriculation

AA-123-BB Numéro indiqué sur le certificat d'immatriculation

Véhicule compatible PMR ?

Inconnu Mention handicap indiqué sur le certificat d'immatriculation

Véhicule électrique ou hybride ?

Inconnu Mention EL, H2 etc. indiqué sur le certificat d'immatriculation

Si vous disposez de l'immatriculation du véhicule, vous pouvez contacter la préfecture du Nord afin de connaître les caractéristiques du véhicule via le courriel pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr.

Les données concernant le titulaire de l'ADS

Nom du titulaire de l'ADS

Exploitant de l'ADS

SIRET du titulaire de l'ADS

12345678900012 Numéro SIRET issu de l'extrait K-Bis

Téléphone fixe du titulaire de l'ADS

Facultatif

Téléphone mobile du titulaire de l'ADS

Facultatif

Email du titulaire de l'ADS

Facultatif

ADS exploitée par son titulaire ?

Inconnu Oui, si l'ADS a été créé après le 1^{er} octobre 2014

Les données concernant l'exploitant autre

ADS exploitée par son titulaire ?

Non 

Non, si l'ADS a été créée avant le 1^{er} octobre 2014

1^{er} exploitant taxi

Statut de l'exploitant de l'ADS



Information sur l'exploitant de l'ADS

Nom de l'exploitant de l'ADS

Information sur l'exploitant de l'ADS

SIRET de l'exploitant de l'ADS

Information sur l'exploitant de l'ADS

Puis il convient de numériser l'arrêté municipal.

Arrêté portant l'attribution de l'ADS

Actuellement : aucun fichier enregistré

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Puis cliquer sur « Créer la nouvelle ADS »

Créer la nouvelle ADS 

Le fichier est inséré.

En cas d'erreur ou de modification de l'arrêté, il faut cocher « cocher cette case pour effacer le fichier ».

Cochez cette case pour effacer le fichier

Après toute modification, il faut cliquer sur « Modifier ».

Modifier 

L'ADS a été créée avec succès.

Numéro	Date de création	Date d'attribution au titulaire actuel	Conventionné CPAM ?	Titulaire	Action
1	1 octobre 1987	1 octobre 1987	Oui		Détails

Maintenant, vous pouvez visualiser vos ADS. Vous pouvez également les modifier si besoin en cliquant sur « Détails ».

Vous pouvez créer une nouvelle ADS en cliquant sur « créer une nouvelle ADS ».